



Plan Territorial de Prévention, année 5, Conseil Départemental de l'Allier

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Conseil Départemental de l'Allier

1 avenue Victor Hugo

www.cg03.fr

[Voir la fiche SINOE](#)

[Voir les contributions de l'acteur](#)

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

Laure

bridonneau.l@allier.fr

Nombre d'années réalisées :

5

TÉMOIGNAGE DE L'ÉLU RÉFÉRENT

Nom de l'élu et sa fonction :

Christian CHITO, 5ème Vice-président chargé du Développement

Témoignage :

L'évolution des modes de consommation a entraîné une explosion des quantités de déchets produits. Depuis plusieurs années les collectivités ont développé des outils pour collecter, trier et mieux valoriser les déchets. Les lois grenelle ont redonné de la hiérarchie dans les modes de gestion des déchets et la première priorité est bien la prévention (consommer autrement, valoriser les déchets organiques sur site, promouvoir la réutilisation par le don et la vente d'occasion, l'économie de la fonctionnalité...).

Le Département porte depuis plusieurs années une politique de développement durable. C'est donc tout naturellement qu'en 2011, notre collectivité, chargée de la planification des déchets, a souhaité s'engager avec l'ADEME pour élaborer et mettre en œuvre un plan territorial de prévention pour accompagner les territoires vers une réduction des déchets.

Les principaux EPCI a compétence déchets se sont dans le même temps mobilisés et une véritable dynamique a pu se mettre en place grâce au réseau local des animateurs de prévention des déchets, animé par notre collectivité.

Même si le Département n'a plus aujourd'hui la compétence planification des déchets, il entend poursuivre et développer les actions qui relèvent de ses propres compétences, notamment en favorisant de nouvelles pratiques par l'éducation des collégiens (lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple).

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Tableau :

Indicateurs	Valeurs pour 2010	Objectifs pour la fin du plan	Valeurs réalisées				
			2012	2013	2014	2015	2016
Population couverte	137163		317505	318050	318251	318517	318517
Population PLP	342908		342911	343431	343504	343653	343653
Population totale (INSEE)							
%	40%	100%	92,6%	92,6%	92,6%	92,7%	92,7%
Production OMA de déchets en kg/hab	374	348	373	365	358	356	347
DMA	542	542	553	542	542	554	532
Nombre d'équivalents temps plein de l'équipe projet		1,65	1,45	1,30	1,30	1,30	1,10
Nombre de réunions du réseau		6	3	5	4	5	5
Coût annuel du plan par habitant			0,32	0,34	0,49	0,49	0,46

Résultats des enquêtes :

Deux enquêtes ont été réalisées : une en 2012 lors de la semaine européenne de réduction des déchets et l'autre en octobre 2016.

Les résultats montrent une progression dans la pratique des gestes de prévention avec notamment un taux de STOP PUB sur l'agglomération de Vichy très élevé, une nette progression des pratiques en matière de vente et d'achat d'occasion ainsi que sur le fait de nourrir les animaux avec des restes de repas ou les valoriser en compostage.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Action éco-exemplaire réalisée :

LE REGARD DE L'ADEME

Le Conseil départemental a réussi par son travail d'animation, d'accompagnement et son soutien financier à emmener la très grande majorité des EPCI du département dans la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets . Son action coordonnée à celle des EPCI de l'Allier a permis de réduire de plus de 7,3% la quantité d'OMA, soit près de 10 000 tonnes de déchets évités chaque année (par rapport à 2010). La production des DMA a également baissé de 1,8% sur cette même période.

Le sondage réalisé en 2016 auprès de plus de 1 000 habitants montre que des marges de progrès sont encore accessibles. Les EPCI du territoire doivent mettre à profit les conclusions de ce sondage pour orienter les actions qu'elles pourraient conduire dans le cadre des plans locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Enfin l'ADEME encourage le Conseil départemental à poursuivre les actions qu'il porte au sein de ses services et auprès des collègues afin d'accroître encore son exemplarité (lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets dans les collèges, opération zéro phyto à l'horizon 2020...).

Dans le cadre de la loi NOTRe, une partie des compétences déchets portées par le Conseil départemental a été transférée au Conseil régional qui a lancé début 2017 les travaux d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets Auvergne-Rhône-Alpes. Afin d'une part, de maintenir une dynamique de prévention des déchets dans une logique d'économie circulaire, et d'autre part, de porter à la connaissance de la région les enjeux sur le département de l'Allier, il est essentiel le Conseil départemental apporte son savoir-faire en termes de planification et d'animation des EPCI du territoire.

MOTS CLÉS

Espace privé



Dernière actualisation de la fiche : **avril 2017**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.